VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

JE VEUX SAUVER MON PÈRE

Par Profil supprimé Postée le 28/01/2012 11:55

Bonjour,
Voilà, mes parents ont toujours été dépendants à l'alcool, ma maman en est malheureuseument décédée il y a maintenant 5 ans.
Suite à cet évenement, mon père à énormement fait d'efforts en ce qui concerne l'alcool, il lui arrive même de ne pas boire pendant 2 ou 3 jours à la suite. Mais la moindre contrariété le replonge, cela lui permet comme il le dit de se suicider à petit feu. Connaissant ses problèmes de santé (diabète, crise d'acite) et après en avoir parlé avec son médecin traitant, je sais que le moindre verre qu'il boit peut l'emmener rejoindre ma maman plus tôt que prévu.
Comme tout alcoolique je pense, il ne pense pas être alcoolique et faire du mal à son entourage avec son attitude.
Pourtant, ma plus grosse peur est de le perdre, le moindre coup de téléphone me fait paniquer.
J'aimerais, sans lui laisser le choix, l'emmener dans un centre de désintoxication pour qu'il sorte enfin de cette addiction.
J'aimerais qu'il connaisse ses petits enfants et tout faire pour le sauver pour ne pas avoir le sentiment de culpabilité si il arrivait le pire.
Merci d'avance pour votre aide.

Mise en ligne le 01/02/2012

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude en ce qui concerne la situation de votre père, et votre souhait de le "sauver" apparaît bien légitime. Vous voulez l'emmener dans un lieu de soin sans lui en laisser le choix. Nous supposons donc qu'il refuse actuellement de se faire aider par rapport à ce problème d'alcool. Pourtant, et vous vous en doutez surement, il n'est pas possible d'obliger quelqu'un à se soigner s'il ne le veut pas. Sortir d'une dépendance demande une participation active de la part de la personne qui consomme, et contraindre quelqu'un à se soigner est souvent à l'origine d'échec dans la prise en charge.

Chaque verre lui permet, comme il vous le dit, de se "suicider à petit feu". Il trouve probablement dans ces consommations un apaisement à ses souffrances. Se suicider à petit feu lui apparait peut-être comme la moins mauvaise des solutions face aux difficultés qu'il rencontre. L'encourager à chercher d'autres façons de soulager son mal-être pourrait être un point de départ pour qu'il accepte de se faire aider.

Vous souhaitez qu'il aille mieux, vous pouvez l'encourager mais ne pouvez pas faire ce travail à se place. Cela peut être source de détresse pour vous, et vous craignez de vous sentir coupable s'il devait arriver quoique ce soit de malheureux. Vous faites déjà beaucoup en vous préoccupant de votre père, en nous écrivant afin de trouver des solutions... Le reste n'est pas entre vos mains mais entre les siennes. C'est pourquoi vivre auprès d'une personne alcoolique peut être source de sentiments mêlés comment l'incompréhension, la colère, mais aussi le découragement, l'impuissance et la culpabilité. Il est parfois nécessaire d'être soutenus dans ces moments ; sachez que les centres de soins (CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) accueillent aussi bien les personnes alcooliques que les membres de la famille pour des informations, des conseils et du soutien. Nous vous mettons l'adresse d'un de ces centres dans votre département. Il existe également des groupes de parole à destination de l'entourage des personnes alcooliques (Al-Anon) dont nous vous donnons le lien en fin de message. Ces groupes consistent à rencontrer des personnes confrontées également à un proche alcoolique et à partager ces difficultés dans un esprit de soutien mutuel.

Vous avez peur de le perdre et chaque coup de fil vous fait paniquer. Vous voulez le sauver, mais n'oubliez pas de prendre soin de vous. On ne peut en effet aider quelqu'un que si l'on va bien soi-même. Si la situation devient trop lourde à porter, n'hésitez pas à demander de l'aide pour vous-même auprès des lieux mentionnés ci-dessus.

Pour d'autres adresses, des informations, ou tout simplement pour en parler, vous pouvez contacter l'un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ALIA 49: CSAPA / CAARUD DE CHOLET

4 - 6 rue des Marteaux
49300 CHOLET

Tél : 02 41 65 32 61
Site web : www.alia49.fr
Consultat° jeunes consommateurs : Sur place : Mercredi matin avec une permanence sans rendez-vous (information secrétariat) - Possibilité de rencontre au Centre Social de Beaupréau (10 rue du Sous-Préfet Barré) : 1 mercredi sur deux

(semaine impair) sur rendez-vous.
Substitution : Pour les usagers suivis au Csapa: délivrance de Méthadone tous les matins de 9h-11h30 sans rendez-vous.
CAARUD : Accueil collectif le lundi et vendredi de 14h à 16h00 sans rendez-vous, possibilité de rencontre individuel sur demande
Accueil du public : Csapa : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h (fermé le mardi matin)

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Al-Anon, groupes familiaux pour l'entourage de personnes alcooliques